

# **En Arpentant**

Blé Champs et prairies

C'est l'hiver! après la chute des températures en première semaine de 2024, ces dernières se sont stabilisées cette semaine autour de 2°C pour les maximales et -3,5°C pour les minimales à Beauvais avec un minimum à -7°C ce mardi. Nous sommes donc nettement en dessous des normales de saison même en moyenne sur la quizaine. Parallèlement on note le retour de la pluie, verglaçante dans un premier temps et prévue sous forme de neige ensuite. Avec un cumul de 38 mm sur cette première quinzaine à Beauvais, nous sommes déjà au-dessus de la normale de saison.

Le retour la pluie est une nouvelle source de stress dans les secteurs submergés, mais pas une mauvaise chose ailleurs pour la recharge des nappes. Par contre les parcelles ne sont plus praticables en dehors de situations suffisamment prises en masse par le gel. Du coté des cultures en place, cette période froide n'est pas une mauvaise nouvelle non plus, mais dans les parcelles de céréales déjà pénalisées par l'hydromorphie, les plantes en place auraient plutôt besoin d'un temps doux et sec pour apporter de la lumière aux feuilles, de l'oxygène aux racines et de la température pour relancer la végétation.

#### **BLE**

### Préparer la campagne de reliquats azotés

Sur blé et orge d'hiver, l'idéal est de réaliser les prélèvements juste avant le premier apport d'azote en situations normales pour avoir un reliquat aussi représentatif que possible qui prenne en compte les risques de variation liés au lessivage, minéralisation, réorganisation ou dénitrification entre le prélèvement et l'ouverture du bilan. Sur précédents riches on peut anticiper de 10 jours pour avoir le résultat du reliquat avant de faire le 1<sup>er</sup> apport ce qui permet de le moduler voire de le supprimer en cas de reliquats très élevé (plus de 60 unités sur les 60 premiers centimètres de sol). Avec l'ajustement des doses d'azote et la généralisation des couverts en interculture, ces situations sont néanmoins de plus en plus rares. Si vous prélevez vous-même, vous pourrez maitriser la date de prélèvement (et la qualité de l'échantillonnage). En prestation, les prélèvements seront bien sûr étalés sur une plus longue période dès que les parcelles seront praticables. D'où l'intérêt de prélever soit même, sinon c'est le moment de passer commande auprès de votre prestataire.

## **COLZA**

## C'est encore le moment de télé-mesurer l'azote absorbé

Sur des colzas normalement ou fortement développés, même défoliés par les conditions hivernales, il est beaucoup plus judicieux d'évaluer l'azote absorbé que de mesurer le reliquat azoté du sol. En effet le colza est un très bon piège à nitrates et valorise très bien l'azote absorbé, alors que les reliquats du sol sont de ce fait généralement très faibles. Vu le mode de fonctionnement des outils de télédétection tels que MesSatimages, il est encore possible de passer commande pour optimiser la fertilisation azotée particulièrement sur colza (non associé et propre) où les enjeux et potentiels de gains sont importants. Si vous n'avez pas eu l'occasion de mesurer vos biomasse entrée hiver, c'est même un moyen de « rattraper » les choses, les parcelles étant systématiquement photographiées (c'est l'extraction et l'analyse que vous payez), et c'est d'autant plus intéressant en parcelles hétérogènes où l'on se demande toujours si les 4 placettes prélevées sont représentatives. La commande se fait d'un simple clic si vous êtes sur MesParcelles ou par l'ouverture d'un compte limité mais gratuit si vous n'utilisez pas cet outil de gestion (contact Sylvie Baltayan 07 88 96 26 87).



Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 16 janvier 2024 (BSV G.C. N°xx). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site ephy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiouette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément muti-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »